



Pyrénées-Atlantiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 janvier 2018,

Le Maire de la Commune de LIVRON a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de délimitation du zonage des eaux pluviales.

Monsieur Jean-Yves MADEC, magistrat à la retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de LIVRON du mercredi 31 janvier 2018 9 h au mercredi 14 février 2018 11 h 30, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les mercredis de 9 h à 11 h 30, les lundis de 15 h à 18 h et les vendredis de 15 h à 18 h.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le

- Mercredi 31 janvier 2018 de 9 h à 11 h 30,
- Vendredi 9 février 2018 de 15 h à 17 h,
- Mercredi 14 février 2018 de 9 h à 11 h 30.

L'avis relatif à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête pourront être consultés sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.livron.fr.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public pour consulter le dossier à la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le Maire à la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de zonage pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie à l'adresse suivante : MAIRIE DE LIVRON, 4 rue de l'Eglise, 64530 LIVRON ou adressées par courriel à l'adresse suivante : mairiedelivron@orange.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie ainsi que sur son site pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le cas échéant, au terme de l'enquête, le Conseil municipal approuvera la délimitation du zonage des eaux pluviales.

Le Maire,
Philippe SOUBIELLE-CLOS



Philippe Soubielle-Clos